

PROJET 2022/2023



SOMMAIRE

<u>Echéancier des classes de découvertes</u>	p 2
<u>Les étapes d'un projet de classes de découvertes</u>	p.3
<u>Référence des textes officiels</u> :	p 4
<u>Les séjours courts et les classes de découvertes</u> :	p 5 à 8
♦ Outils pédagogiques au service de la réussite scolaire des élèves	p 5
♦ Pièces constitutives du dossier du dossier	p 6
♦ Dispositions relatives à l'équipe d'encadrement	p 7-8
<u>Classes organisées par la ville</u> :	p 9 à 16
♦ Information générale	p 10
♦ Dates des séjours	p 11
♦ Séjour classes de neige aux Carroz d'Araches	p 12
♦ Séjour classes montagne à la Bourboule	p 13
♦ Séjour techno'sport à Hautefeuille.....	p 14
♦ Séjour classes de mer à Saint Hilaire de Riez	p 15
♦ Séjour classes campagne à Garchy.....	p 16
<u>Classes organisées par les enseignants</u> :	p 17 à 23
♦ Information générale	p 18
♦ Les centres de vacances municipaux.....	p 19
♦ Fiches de renseignement des centres de vacances municipaux.....	p 20 à 23

INSPECTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE

9^{ème} Circonscription : Conseiller Pédagogique EPS : Dorothée Fauvergue ☎ 01.30.83.42.51
Site de circonscription : ien-nanterre1.ac-versailles.fr

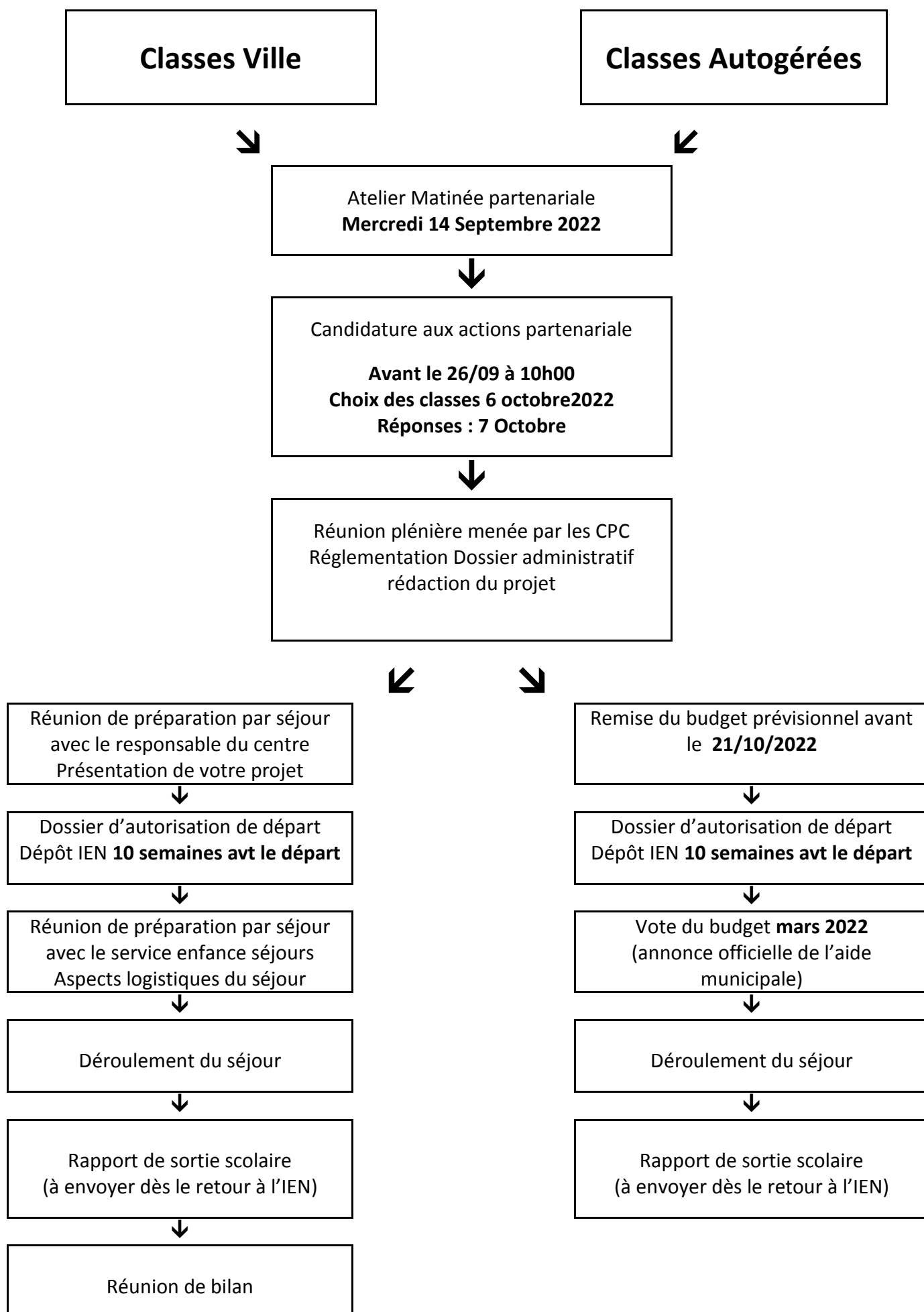
10^{ème} Circonscription : Conseiller Pédagogique EPS ☎ 01.47.25.18.38
Site de circonscription : ien-nanterre2.ac-versailles.fr

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Classes de découvertes: Eric BRACHE ☎ 01.47.29.51.21
projets.scolaires@mairie-nanterre.fr

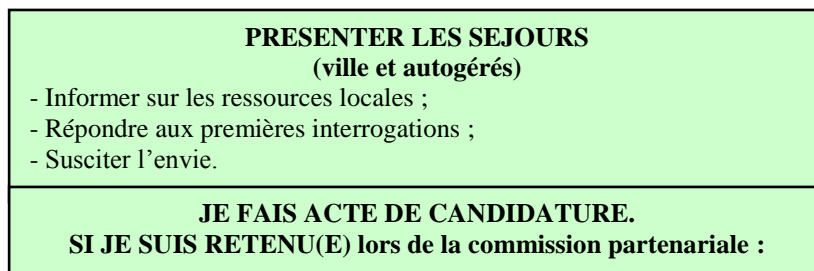
ECHÉANCIER

Classes de découvertes

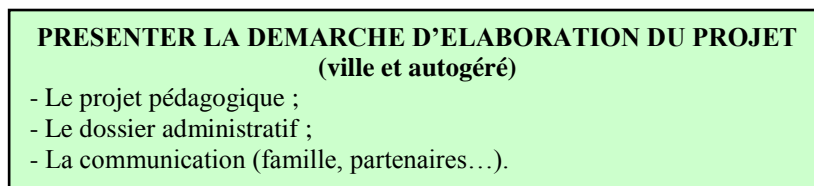


LES ETAPES D'UN PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTES

Rencontre partenariale (14 septembre)



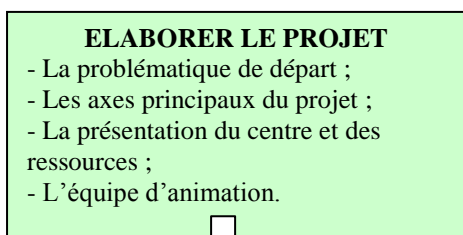
Réunion plénière classes de découvertes (13 Octobre)



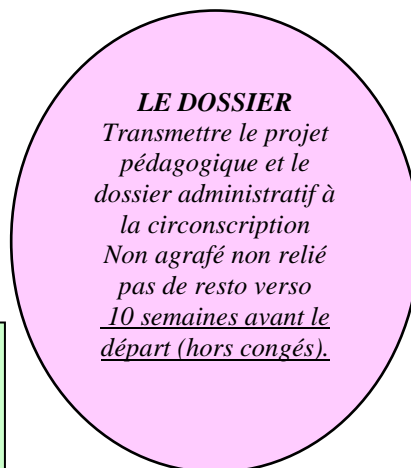
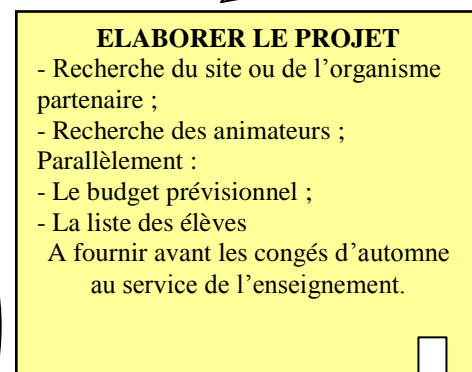
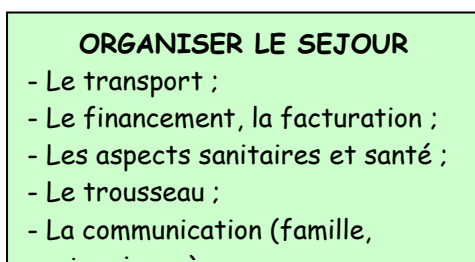
PROJET VILLE

PROJET AUTOGERE

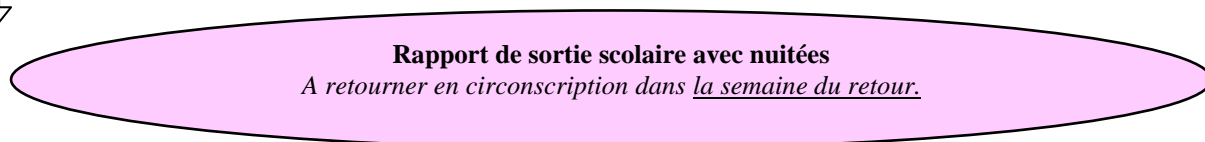
Réunion pédagogique



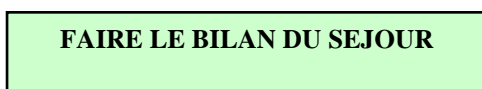
Réunion logistiqu



JE SUIS EN CLASSE DE DECOUVERTES AVEC MES ELEVES.



Réunion bilan



TEXTES OFFICIELS REGLEMENTANT

LES SEJOURS SCOLAIRES COURTS ET LES CLASSES DE DECOUVERTES

REFERENCES	THEMES
Circulaire de 1999 parue au B.O. n°7 du 23 septembre 1999 – Hors série	Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
Circulaire n°74 328 du 16 Septembre 1974 (B.O. du 19.09.74)	Accidents de service et du travail des personnels des établissements pré-élémentaires et élémentaires.
Circulaire 2000-075 du 31 Mai 2000 (B.O. du 8.06.2000)	Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques.
Circulaire 90.312 du 28 Novembre 1990 (B.O.N°45 du 6.12.1990)	Classes culturelles et ateliers de pratique artistique et culturelle
Circulaire N°2005-001 du 05/01/2005 (BO N°2 du 13/01/2005)	Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le 1 ^{er} degré.

LE SEJOUR SCOLAIRE COURT ET LA CLASSE DE DECOUVERTES

Des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

(circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005, BO n°2 du 13 janvier 2005)

La découverte d'autres activités et d'autres lieux, dans le cadre des séjours courts et classe de découvertes, contribue à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

La durée du séjour est une des composantes essentielles du projet pédagogique et des apprentissages visés. On distingue deux types de séjours :

- **les séjours scolaires courts** (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, représentant des temps forts des apprentissages ;

- **les classes de découvertes** d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Objectifs

L'initiative du projet relève du maître de la classe ou de l'équipe pédagogique.

Dans tous les cas, les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ;
- respect de l'autre et de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ;
- acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...)
- maîtrise de la langue.

Les documents d'application et d'accompagnement des programmes constituent des outils utiles pour développer ces activités.

Recommandations

Développés dans le projet pédagogique de la classe, les séjours courts et classe de découvertes s'intègrent au projet d'école et au contrat de réussite en éducation prioritaire.

Ils peuvent constituer :

- une étape initiale, fondatrice, qui représente un tremplin pour des acquisitions ;
- un temps fort dans un domaine d'activités ;
- l'aboutissement d'une série d'activités et d'apprentissages permettant de réinvestir, de valider et de mettre en situation des acquisitions dans un milieu où elles sont pleinement pertinentes et significatives.

Au-delà des objectifs généraux, pour tirer un bénéfice maximum de la classe de découvertes, il convient de ne pas se disperser dans une trop grande diversité d'activités, qui ne seraient que juxtaposées, mais de structurer celles-ci autour d'une dominante.

Une attention toute particulière sera portée au montant de la participation financière des familles. En relation avec les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les autres partenaires de l'école, seront recherchées les ressources financières qui contribuent à la réduction du coût. La mensualisation du règlement sera favorisée autant que possible. Il est rappelé qu'aucun enfant ne doit être empêché de partir pour des raisons financières.

CLASSES DE DECOUVERTES :
Pièces indispensables
à la constitution du dossier

Formulaire de la DSDEN de demande d'autorisation 2020/2021

	<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation signée des enseignants et du directeur
	<input type="checkbox"/> Fiche navette
	Fiches transport :
	<input type="checkbox"/> - Fiches transport à utiliser pour les <u>déplacements en car pendant le séjour</u>
	<input type="checkbox"/> - Fiche d'information sur le transport (informations véhicule et chauffeur) à conserver et faire renseigner le jour du départ
	<input type="checkbox"/> - Transport : <i>attestation de prise en charge, schéma de conduite</i>
	<input type="checkbox"/> - Liste des partants : <i>tous les élèves de la classe et adultes faisant le trajet</i>
	Annexes obligatoires :
	<input type="checkbox"/> - Attestation de l'assistant sanitaire (<i>obligatoire sur place</i>) : PSC1, AFPS, BNS...
	<input type="checkbox"/> - Programme du séjour : <i>planning des temps de classe, visites, activités pédagogiques, veillée...</i>
	<input type="checkbox"/> - Budget prévisionnel : <i>coût par poste, aide municipale, participation des familles, autres...</i>
	Annexes facultatives en fonction des pratiques sur place :
	<input type="checkbox"/> - Test natation pour la pratique des activités aquatiques
	<input type="checkbox"/> - Diplômes animateurs (<i>non obligatoire mais conseillé</i>) : BAFA
	<input type="checkbox"/> - Agrément des intervenants sportifs : <i>qualification, diplôme, agrément</i>

Constitution du dossier pédagogique

Page de garde	<input type="checkbox"/> Intitulé du projet, Ecole, date du séjour, nom des enseignants, classe concernée(s) ...
Présentation générale	<input type="checkbox"/> Description du centre d'accueil et services offerts Les acteurs du projet : <i>définition du rôle de chacun, enseignants, animateurs, assistant sanitaire, intervenants, ATSEM</i> Transport : <i>dates, horaires, étapes, modes de transport...</i> Informations aux familles : <i>modalités, calendrier, communication...</i>
Projet pédagogique et éducatif	<input type="checkbox"/> Les objectifs : Deux à trois objectifs majeurs du projet ou « <i>pourquoi je pars avec ma classe ?</i> » - <i>Développer l'autonomie, l'esprit d'initiative, la responsabilité et la socialisation, découvrir un milieu, un environnement nouveau, pratiquer une activité physique, artistique, acquérir ou perfectionner des méthodes de travail...</i>
	<input type="checkbox"/> La démarche : - <i>En quoi le projet favorise la mise en place des apprentissages chez les élèves ?</i> - <i>Quels liens de cohérence existent avec le projet de classe, le projet d'école, le projet de réseau ?</i> - <i>S'agit-il d'une étape initiale, qui représente un tremplin pour des acquisitions, ou d'un temps fort dans un domaine d'activités ou encore de l'aboutissement d'une série d'activités et d'apprentissages.</i>
Etapes du projet	<input type="checkbox"/> Avant le séjour : Questionnement, émission d'hypothèses, constitution de dossiers documentaires, préparation à la vie collective, prise de contacts, correspondance, ...
	<input type="checkbox"/> Pendant le séjour : Les activités : mise en œuvre de compétences disciplinaires par le biais d'activités - <i>Au-delà des objectifs généraux, pour tirer un bénéfice maximum de la classe de découvertes, il convient de ne pas se disperser dans une trop grande diversité d'activités, qui ne seraient que juxtaposées, mais de structurer celles-ci autour d'une dominante.</i> - <i>Il est envisageable, pendant le séjour, de supprimer les "activités décrochées" (grammaire, conjugaison,...) au bénéfice de la production d'écrits.</i> - <i>La préparation du séjour ne doit pas empêcher l'enseignant de le modifier sur place pour se saisir d'opportunités qui se présenteraient.</i>
	<input type="checkbox"/> Après le séjour : Evaluation (<i>savoirs nouveaux, savoir-faire, évolution des comportements, exploitation, synthèse et communication (expositions, journal, film,...)</i>), prolongements éventuels...

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Taux minimum d'encadrement au cours de la vie collective pour les classes de découvertes

Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins*, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle** (ATSEM), un parent ou un autre bénévole.

* *L'enseignant peut se rendre seul avec sa classe (à pied ou en autocar) sur un lieu à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.*

** *La participation des ATSEM à l'encadrement des sorties scolaires doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.*

	Effectif	
	Ecole maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	Ecole élémentaire
Sortie avec nuitée(s)	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.

N.B. 1 : Lorsque, dans le cadre des sorties scolaires, des regroupements de classes ou échanges de services sont organisés, le maître de la classe peut être remplacé par un autre enseignant.

N.B. 2 : Concernant l'encadrement de la classe dans le cadre d'un transport en car, l'ensemble des élèves, qu'il soit d'une ou de plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.

* *En ce qui concerne les personnes chargées de la vie collective, en dehors des activités d'enseignement et de l'animation des activités physiques et sportives, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est conseillé.*

Assistant sanitaire

La présence, dans l'équipe d'encadrement, d'un titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), d'un titulaire du brevet national des premiers secours (BNPS), du brevet national de secourisme (BNS) ou de la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) est obligatoire lors des sorties scolaires avec nuitée(s) sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit. Elle n'est en revanche pas requise pendant le transport.

Taux minimum d'encadrement spécifique aux activités d'éducation physiques et sportives pendant les sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée(s)

Ecole maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	Ecole élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

* *L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.*

Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée(s)

Certaines activités physiques et sportives, quel que soit le type de sortie, nécessitent un encadrement renforcé.

C'est le cas des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, des activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (classe I et II).

Ecole maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	Ecole élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

N.B. 1 : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, les conditions d'encadrement pour la natation scolaire sont fixées par la circulaire du 27 avril 1987 modifiée par la circulaire n°88-027 du 27 janvier 1988 (BOEN n°6 du 11/2/88).

N.B. 2 : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

Activités physiques et sportives qui ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire

Certaines activités physiques et sportives présentant des risques particuliers telles que le tir avec armes à feu, les sports aériens, les sports mécaniques*, la musculation avec emploi de charges, l'haltérophilie, la spéléologie (classe III et IV), la descente de canyon, le rafting et la nage en eau vive, ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

** Cette interdiction ne vise pas les activités liées à l'éducation à la sécurité routière, en particulier au moyen de mini-motos.*



**Classes
organisées
par la
ville**

LES CLASSES ORGANISEES PAR LA VILLE

Ces classes "ville" se distinguent des classes organisées par les enseignants par le fait qu'elles sont construites en partenariat avec l'Education Nationale selon deux principes forts et déterminants dans le choix de départ des classes :

1- **Permettre la rencontre d'enfants et d'enseignants d'écoles et de quartiers différents** ce qui implique la prise en compte par l'enseignant de cette dimension dans la préparation de son séjour. Ce principe aura pour conséquence, par exemple, qu'on évitera le départ de deux classes d'une même école sur un même séjour et se concrétisera à travers la construction du séjour.

2- **Prendre en compte les compétences des animateurs-intervenants** (pour les séjours se déroulant dans les centres de vacances municipaux): les animateurs sont recrutés sur la base de compétences spécifiques (faune, flore, volcan, environnement, milieu marin, patrimoine...) qu'ils mettront au service du projet de l'enseignant en proposant des ateliers pédagogiques leur permettant de "donner du savoir" aux élèves.

Dans ce cadre, la ville et l'éducation nationale ont à cœur que ces séjours répondent à de vrais enjeux à savoir :

- Mettre en avant le sens du projet de l'enseignant et permettre sa mise en œuvre.
- Favoriser une dominante pour limiter l'éparpillement et la multiplication des activités et permettre ainsi l'acquisition de réels apprentissages tant dans les actions pédagogiques, sportives que dans les moments de vie quotidienne.
- Adapter le contenu des séjours à l'âge des enfants pour tenir compte de leur rythme de vie et leur préserver des temps de respiration.
- Veiller au respect de la laïcité face aux difficultés rencontrées par les enseignants et les équipes à propos de l'alimentation et de pratiques culturelles.



★ La Ville propose le départ de :

- 6 classes de **Grande Section** :
 - 6 classes « campagne » de 8 jours à Garchy dans la Nièvre
- 3 classes de niveau **CP CE1** :
 - 3 classes **nature** de 12 jours à Hautefeuille dans l'Yonne.
- 15 classes de **niveau CE2 CM1 CM2** :
 - 6 classes de **Neige** de 15 jours aux Carroz d'Arâches en Haute-Savoie.
 - 6 classes de **Montagne** de 16 jours à la Bourboule dans le Puy de Dôme.
 - 3 classes **Mer** de 15 jours à St Hilaire de Riez en Vendée.

★ Des temps de réunion seront prévus en présence des inspections de circonscription et des responsables de centres pour la préparation et le bilan de ces séjours. Votre participation garantit la réussite du projet.

Votre correspondant : Service Enfance Séjours Eric BRACHE
projets.scolaires@mairie-nanterre.fr

CLASSES DE DECOUVERTES 2022/2023

IMPLANTATIONS		DEPART DE NANTERRE	RETOUR A NANTERRE
L E S A L P E S	NEIG'ALPES	MERCREDI 4 JANVIER (matin)	MERCREDI 18 JANVIER (soir)
		MARDI 7 MARS (matin)	MARDI 21 MARS (soir)
		Réunion prépa le 17/10	
M O N T A G N E	DOMAINE DE PRADEILLES	MARDI 10 JANVIER (matin)	MERCREDI 25 JANVIER (soir)
	LA BOURBOULE	MARDI 31 JANVIER (matin)	MERCREDI 15 FEVRIER (soir)
		Réunion prépa le 20/10	
N S A P T O U R R T E S	HAUTEFEUILLE	LUNDI 13 MARS (matin)	VENDREDI 24 MARS (soir)
		Réunion prépa le 21/10	
M E R	CENTRE DE	MARDI 6 JUIN (matin)	MARDI 20 JUIN (soir)
	ST HILAIRE	Réunion prépa le 15/11	
C A M P A G N E	CENTRE DE GARCHY	MARDI 9 MAI (matin)	MARDI 16 MAI (soir)
		LUNDI 22 MAI (matin)	LUNDI 29 MAI (soir)
		JEUDI 1 JUIN (matin)	JEUDI 8 JUIN (soir)
		Réunion prépa le 14/11	

CLASSE DE NEIGE – CARROZ D'ARACHES



REGION

Situé à 1 143 m d'altitude sur un vaste plateau surplombant la vallée de l'Arve près de Cluse en Haute Savoie, le village des Carroz d'Araches abrite le centre Neig'Alpes appartenant à la F.O.L. 74 avec qui la Ville a un marché.

LOCAUX

Le chalet « Neig' Alpes »

- 1 bâtiment regroupant tous les lieux de vie.
- capacité d'accueil 7 classes (3 pour Nanterre), situé à 300 m du cœur du village et à 1,5 km du bas des pistes (accès aux pistes en navette).
- salle polyvalente, salle vidéo, bibliothèque, matériel audiovisuel, accès internet possible dans les classes.

DOMINANTE

Résolument organisé autour de l'activité de ski de piste (9 séances de 2h30 encadrée par des moniteurs de l'ESF), ce séjour est également l'occasion de découvrir le milieu montagnard par des approches multiples : les saisons, les climats, la géologie, la faune, la flore, la vie rurale... D'autres activités physiques et sportives (raquettes, ski de fonds, luge) pourront compléter cette découverte de la montagne en hiver.

Le ski de piste a lieu en alternance matin ou après-midi les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis. L'autre demi-journée est consacrée au temps de classe. Les animateurs du centre s'occupent exclusivement de la vie quotidienne (repas, douche, veillée, accompagnement des sorties).

CLASSE MONTAGNE - LA BOURBOULE



REGION

Centre de vacances de la ville de Nanterre, situé au cœur du parc régional des volcans à 60 km de Clermond-Ferrand, à 10 km du Mont-Dore et à 3 km de La Bourboule, le domaine de Pradeilles est une propriété 40 hectares. Forêt, prairie, ruisseaux se partagent l'étendue du parc.

LOCAUX

- chambres de 8 lits réparties sur 2 étages avec douches à l'étage
- 4 salles de classe - 4 salles à manger
- Bibliothèque Centre Documentation – Accès internet

DOMINANTES

Ce séjour peut s'articuler, au choix des enseignants autour d'une dominante sportive (poney, randonnées...) **ou** d'une dominante en lien avec la découverte du milieu (environnement, patrimoine,...) à travers la mise en place d'ateliers pédagogiques menés par les animateurs et comportant 2 à 3 sorties.

Des ateliers pédagogiques seront construits par les animateurs autour de ces thèmes à partir des objectifs et des projets des enseignants.

CLASSE NATURE – HAUTEFEUILLE



REGION

Centre de vacances de la ville de Nanterre, situé dans l'Yonne à 180 km de Paris, le domaine de Hautefeuille est une propriété de 38 hectares, forêt, prairie, rivière et étang se partagent l'étendue du parc.

LOCAUX

- 2 bâtiments avec chambres de 6 lits, douches et sanitaires (80 lits par bâtiment)
- 3 salles de classe
- 1 bâtiment pour la restauration – 1 grande salle de spectacle, accès internet.

DOMINANTES

Le domaine de Hautefeuille est un lieu privilégié pour développer un séjour dont la dominante sera la découverte du milieu (faune, flore...), sport (vélo, objet roulant, orientation) et bricolage (construction de cabane, de nichoir...)

Ce séjour vous permettra de pratiquer des activités difficiles à mettre en œuvre à Nanterre et, comme pour toutes classes de découvertes, de faire le lien entre les apprentissages théoriques et la pratique de façon à ce que cela prenne sens pour les élèves.

Des ateliers pédagogiques seront construits par les animateurs autour de ces thèmes à partir des objectifs et des projets des enseignants.

CLASSE MILIEU MARIN – SAINT HILAIRE DE RIEZ



REGION

Centre de vacances de la ville de Nanterre, situé en Vendée à proximité des villes de Sion, Saint Gilles Croix de Vie et Saint Jean de Mont, le centre de vacances de Saint Hilaire est une propriété de 17 hectares. Le domaine composé de dunes et de pins est à 15 minutes à pied de l'Océan Atlantique.

LOCAUX

- 5 bâtiments : chalet de 32 enfants - chambres de 8 avec douche et sanitaires
- 2 salles d'activités
- Bibliothèque Centre Documentaire avec téléviseur, magnétoscope, accès internet bas débit.

DOMINANTES

La localisation du centre proche de l'océan et du marais vendéen permet d'envisager des activités multiples et complémentaires de découverte de l'environnement et du milieu marin.

- une classe à dominante mer : les activités proposées seront tournées davantage vers la découverte du milieu à travers des ateliers pédagogiques construits par les animateurs autour de ces thèmes à partir des objectifs et des projets des enseignants.

CLASSE CAMPAGNE - GARCHY



REGION

Centre de vacances de la ville de Nanterre, situé dans la Nièvre à 220 km de Paris, le centre de Garchy est une propriété de 15 hectares. Petit bois, prairie et ruisseau se partagent le parc.

LOCAUX

CENTRE MATERNEL

4 chalets de 18 à 26 lits avec salle d'activité
1 bâtiment pour la restauration

DOMINANTES

Ce séjour s'adressant à de jeunes élèves permet une première séparation entre l'enfant et sa famille dans des conditions favorables. Autour des apprentissages à l'autonomie et à la vie en collectivité, il a pour dominante la découverte de l'environnement rural avec un travail sur les animaux de la ferme, le poney, le potager, la forêt... à travers la mise en place d'ateliers pédagogiques construits par les animateurs à partir des objectifs et du projet des enseignants.



**Classes
organisées
par les
enseignants**

LES SEJOURS ORGANISEES PAR LES ENSEIGNANTS

En plus des séjours organisés par la Ville, les enseignants ont la possibilité d'organiser leurs propres séjours aux dates, lieux et durée qui leur conviennent.

La ville aide financièrement au départ de ces classes. Le montant de l'aide est calculé selon le quotient familial des familles et la durée du séjour.

Pour cela nous avons besoin avant le **26 octobre 2022** que vous nous remettiez votre projet financier.

Ce dernier devra comporter :

- **les dates et le lieu du séjour**
- **le budget prévisionnel**

- ↳ hébergement
- ↳ transport
- ↳ rémunération animateurs (y compris les charges)
- ↳ frais pédagogiques
- ↳ frais médicaux

- **la liste des enfants**

Il est toujours préférable de se poser toutes les questions avant le séjour. Pour cela vous pouvez prendre contact avec le Service Enfance Séjours qui est à votre disposition pour vous apporter toute l'aide technique nécessaire à la préparation de ces séjours.

Votre correspondant Eric BRACHE ☎ 01.47.29.51.21
projets.scolaires@mairie-nanterre.fr

LES CENTRES DE VACANCES MUNICIPALES : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

La ville de Nanterre est propriétaire de quatre grands domaines dans lesquels le service de l'enfance organise des séjours de vacances pendant les congés scolaires et le service enseignement des séjours de classes de découvertes. Ces centres sont agréés par la Jeunesse et les Sports et par l'Education nationale et **peuvent vous accueillir pour les séjours que vous organisez.**

Prestations :

♦ **Pension complète :** cette formule comprend la pension (quatre repas par jour : petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner), le lavage du linge des enfants (1 lavage par semaine), l'utilisation des salles de classes. Le matériel pédagogique du type vélo, audio... ne sera mis à disposition que sur demande spécifique.

➤ Tarifs 2019/2020 : 20,39 € par jour et par personne

Animation

♦ **Rétribution des animateurs vacataires :**

Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux séjours organisés dans un centre de vacances de la ville de Nanterre.

➤ Les enseignants recrutent les animateurs (à l'exclusion des animateurs travaillant de façon permanente pour le service de l'enfance de la ville de Nanterre).

➤ La Direction des Ressources Humaines de la Ville assure le suivi administratif à partir des éléments (dossier animateur, feuille d'attachement) transmis par les enseignants au service de l'enseignement.

➤ Taux de rémunération 2019/2020 : 130 € par jour et par animateur (toutes charges comprises) soit un net pour l'animateur d'environ 74 €.

♦ **Mise à disposition d'animateurs permanents**

Concernant la mise à disposition d'animateurs permanents du service de l'enfance (à l'exclusion des directeurs de structures), la **DEMANDE DOIT ETRE FAITE PAR ECRIT IMPERATIVEMENT** au service de l'Enseignement. Pour des questions d'organisation, **UN SEUL ANIMATEUR** pourra être mis à disposition de votre séjour pour une durée maximum de 5 jours, sous réserve de l'avis du directeur du centre de loisirs et l'accord de la direction du service de l'enfance.

♦ **Attention !** Les animateurs qu'ils soient vacataires ou permanents sont sous la **responsabilité hiérarchique du Maire** même si ce sont les enseignants qui les choisissent. En cas de désaccord grave avec l'animateur nécessitant son éviction **vous devez impérativement** avant toutes démarches **contacter le service de l'enseignement.**

Réservation du centre

Après la confirmation par la commission partenariale que votre candidature a été validée, et la vérification via le service de l'enseignement vous pourrez **réserver le centre en ligne** par le biais du site de la ville "Nanterre.fr".

LA BOURBOULE

Descriptif de la région, des locaux et des activités possibles ➤ voir page 13



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ADRESSE :** Centre de Vacances de la Ville de Nanterre
Domaine de Pradeilles
63150 LA BOURBOULE
- CORRESPONDANT :** Service Enfance-séjours Eric BRACHE - poste 5121
- GESTIONNAIRE :** Julie ALZY
- TELEPHONE :** 04.73.81.01.88
- EMAIL:** centrevacances.labourboule-gestionnaire@mairie-nanterre.fr
- TRANSPORT :** Voyage en train jusqu'à Clermont Ferrand
Transfert autocar école - gare de Lyon : 243.60 € par voyage et par car.
Transfert autocar Clermont - Centre
Voir compagnie VOYAGE VOUTE ☎ 04.73.65.66.24
- AGREMENT EDUCATION NATIONALE**
N°23.12.61 du 1/06/2021 – DSDEN du Puy de Dôme
pour 132 enfants (hors cycle I)

HAUTEFEUILLE

Descriptif de la région, des locaux et des activités possibles ➤ voir page 14



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ADRESSE : Centre de Vacances de la Ville de Nanterre
Domaine d'Hautefeuille - Malicorne
89120 CHARNY

CORRESPONDANT : Service de l'Enfance Eric BRACHE - poste 5121

GESTIONNAIRE : Véronique JEAN

TELEPHONE : 03.86.91.65.54

EMAIL : centrevacances.hautefeuille@mairie-nanterre.fr

TRANSPORT : Voyage en autocar
Cie JEANNARD ☎ 03.86.45.10.28
Cie SAVAC ☎ 01.47.21.88.07

AGREMENT EDUCATION NATIONALE :
N° 89 02 22 du 17/11/2015 – DSDEN de l'Yonne
pour 4 classes cycles II et III (150 élèves)
Hors cycle 1

SAINT HILAIRE DE RIEZ

Descriptif de la région, des locaux ➤ voir page 15



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ADRESSE :** Centre de Vacances de la Ville de Nanterre
Route de la Faye
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
- CORRESPONDANT :** Service de l'Enfance Eric BRACHE - poste 5121
- GESTIONNAIRE :** Karine WEBER
- TELEPHONE :** 02.51.54.39.35
- EMAIL :** gestionnaire.sthilaire@mairie.nanterre.fr
- TRANSPORT :** Voyage en train jusqu'à Nantes
Transfert autocar école - gare Montparnasse : 243.60 € par voyage et par car.
Transfert gare Nantes - centre
Voir Compagnie SOVETOURS ☎ 02.51.62.35.65
- AGREMENT EDUCATION NATIONALE :**
N° 19-10-226 du 15.10.2019 – DSDEN de Vendée
pour 5 classes élémentaires (152 élèves)

GARCHY

Descriptif de la région, des locaux et des activités possibles ➤ voir page 16



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ADRESSE :** Centre de Vacances de la Ville de Nanterre
Garchy
58150 POUILLY SUR LOIRE
- CORRESPONDANT :** Service de l'Enfance Eric BRACHE - poste 5121
- GESTIONNAIRE :** Céline LOURY
- TELEPHONE :** 03.86.69.10.15
- EMAIL :** centrevacances.garchy-gestionnaire@mairie-nanterre.fr
- TRANSPORT :** Voyage en autocar - durée environ 3 h 30
Cie Siyatégie ☎ 03.86.59.72.00
Cie SAVAC ☎ 01.47.21.88.07
- AGREMENT EDUCATION NATIONALE :**
N° 17.03.01 du 2 mars 2017 – DSDEN de la Nièvre
pour 80 enfants